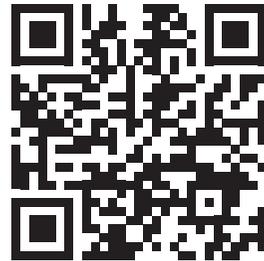


ORGANIZE FIGHT WIN

Besoin d'infos, d'aide ou de conseils
juridiques ? Adressez-vous à votre
délégué-e syndical-e CSC
et affiliez-vous !



**S'AFFILIER,
C'EST RENFORCER
LA RÉSISTANCE**

**GRÈVE GÉNÉRALE LE
31 MARS CONTRE LES GRAVES
MESURES DU GOUVERNEMENT
ARIZONA.**



**ORGANIZE
FIGHT
WIN**

**TOUTES ET TOUS AUX
PIQUETS CE 31 MARS !**

Voici les dangers qui planent sur votre
pouvoir d'achat, votre temps de travail et
votre pension.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



ILS ONT PROMIS, ILS ONT MENTI. DANS SON ACCORD DE GOUVERNEMENT, L'ARIZONA PRÉVOIT :

Le blocage des salaires

La loi de 96 est maintenue. Il est impossible de négocier collectivement une augmentation de salaire. La marge salariale est de 0 jusqu'au moins 2027.

La suppression de l'indexation automatique des salaires après 2026

L'indexation a été sauvée grâce aux mobilisations syndicales de décembre et janvier. Mais seulement jusqu'en 2026.

500-€ 30 € en plus par mois SEULEMENT À PARTIR DE 2029

L'Arizona disait haut et fort que les travailleurs gagneraient tout de suite 500 € net en plus par mois. Après analyse, ce sera une augmentation d'entre 30 et 50 € par mois, en net, et seulement à partir de 2029. Juste avant les prochaines élections. Quel heureux hasard...

La suppression des primes de nuit entre 20h et 24h

Pour les nouveaux travailleurs du commerce alimentaire, les primes de nuit entre 20 h et 24 h disparaissent. Nous savons comment ce gouvernement fonctionne : il met en place une mesure dans un secteur, puis l'étendra à tous les travailleurs et tous les secteurs dans les années à venir.

D'imposer de travailler jusqu'à 48 h/semaine

L'Arizona permet aux patrons de nous faire travailler jusqu'à 48 h par semaine, sans repos compensatoire, sans motif, et presque sans compensation financière. Ce sera possible grâce à un mécanisme d'heures supplémentaires « volontaires » que les patrons négocieront individuellement avec chaque travailleur. La pression pour travailler plus sera extrêmement forte.

La fin des horaires fixes

Il ne devra plus y avoir d'horaire dans le règlement de travail. Combiné à l'annualisation du temps de travail, cela permettra aux entreprises de faire travailler plus à certaines périodes, et moins à d'autres, sans devoir rémunérer cette flexibilité. Aux travailleurs d'adapter leur vie et de famille au rythme de production de l'entreprise.

La normalisation du travail de nuit et du dimanche

Le gouvernement prévoit de supprimer l'interdiction du travail de nuit et des jours de fermeture obligatoires. Elle permettait de se reposer la nuit et le dimanche. S'il fallait quand même travailler, les syndicats négociaient des accords avec des limites et des primes. Une fois le travail de nuit « normalisé », il n'y aura plus d'accords négociés, plus de limites, plus de primes.

Des contrats de moins de 13 h/semaine

Avant l'Arizona, les contrats étaient de minimum 13 h/semaine. Ce ne sera plus le cas. Les contrats de moins de 13 h n'ouvrent pas de droits au chômage ou à la pension. En matière de droits, ce sera comme si vous n'aviez pas travaillé. En combinant cette mesure aux heures supplémentaires, il sera possible de travailler sous contrat, 20 h/semaine en moyenne, sans ouvrir aucun droit à la sécurité sociale.

Le rallongement d'une année de carrière

Pour qu'une année « compte » pour la pension, il faut aujourd'hui 104 jours de travail ou de période assimilée (chômage, maladie...). Avec l'Arizona, une année devra compter 156 jours. 156 jours, c'est une année de travail à mi-temps. Pour les contrats à temps partiel – souvent des femmes –, il sera donc plus difficile d'avoir des années de carrière complètes qui comptent pour la pension.

Le malus pension

L'Arizona veut nous faire travailler jusqu'à 67 ans. Si l'on part plus tôt sans avoir le nombre d'années de carrière requis, le montant de la pension diminuera de 5 % par année de départ avant 67. Par exemple : partir à 63 sans avoir le nombre d'années requis = -20 % de pension par mois jusqu'à la fin de sa vie.

La diminution de la pension en n'assimilant plus les crédits-temps, la maladie et le chômage temporaire

Avec l'Arizona, les périodes de crédit-temps, de maladie et de chômage (même temporaire) ne seront plus assimilées ni comptabilisées pour les années de carrière. Cela augmente le risque d'avoir un malus pension et donc, moins de pension chaque mois.

La suppression des prépensions (=RCC)

Il n'y aura plus de possibilités de prépensions. Terminé. De plus, les prépensionnés actuels devront être disponibles pour le marché de l'emploi.

ORGANIZE
FIGHT
WIN

PAS TOUCHE
À NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

PAS TOUCHE
À NOTRE TEMPS DE TRAVAIL !

PAS TOUCHE
À NOS PENSIONS !



LE MONDE DU TRAVAIL PAIE.
LES ÉPAULES LES PLUS LARGES PROFITENT.

GRÈVE GÉNÉRALE LE 31 MARS 2025. FAISONS BLOC, TOUS AUX PIQUETS !

ORGANIZE
FIGHT
WIN